



FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME
TRAVAIL D'ÉQUIPE. PERFORMANCE. INSPIRATION

PNCE ESCRIME

MANUEL DES OPÉRATIONS



*Programme
national de
certification des
entraîneurs*



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Programme
national de
certification des
entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Les programmes de cet organisme sont subventionnés
en partie par le gouvernement du Canada



© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2020) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Table des Matières

1. REMERCIEMENTS.....	4
2. INTRODUCTION	6
2.1. OBJECTIF DE CE DOCUMENT	6
3. LA FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME ET LE PNCE.....	6
3.1. VISION, MISSION ET VALEURS DE LA FCE.....	6
4. PARTENAIRES DANS LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS.....	7
5. LE MODÈLE DU CHEMINEMENT DU PNCE	10
5.1. DÉFINITION DU PNCE	10
5.2. MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS D'ESCRIME	11
5.3. FORMATION ET CERTIFICATION	17
5.4. MODULES MULTISPORTS DU PNCE	17
6. ÉVALUATION ET CERTIFICATION	25
6.1. OBJECTIFS.....	25
6.2. PRINCIPES D'ÉVALUATION DU PNCE	25
6.3. RÉSULTATS ATTENDUS, CRITÈRES ET PREUVES	26
6.4. ÉVALUATION DES ENTRAÎNEURS DANS LE PNCE.....	27
6.5. RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES ENTRAÎNEURS.....	30
7. RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS	30
7.1. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS.....	31
7.2. PERSONNE-RESSOURCE.....	32
7.3. FORMATEUR DE RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS DU PNCE.....	35
7.4. ÉVALUATEUR D'ENTRAÎNEURS.....	38
8. MODÈLE OPÉRATIONNEL.....	42
8.1. COMMUNICATION	42
8.2. RESPONSABILITÉS ET PLANIFICATION	43
8.3. FRAIS, PAIEMENTS ET HONORAIRES.....	45
8.4. MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL.....	45
8.5. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	47
8.6. RESTRICTIONS CONCERNANT L'ÂGE MINIMAL.....	49
9. OUTILS ET ANNEXES	50
9.1. CODE D'ÉTHIQUE DU PNCE	50
9.2. CODE DE CONDUITE DES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS DU PNCE	52
9.3. MODÈLE DE LETTRE DE MISE EN CANDIDATURE PAR LE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS.....	54
9.4. MODÈLE DE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS	55
9.5. MODÈLE DE LETTRE POUR LE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS.....	56
9.6. MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTROACTION	57

1. Remerciements

La Fédération canadienne d'escrime reconnaît les contributions des personnes suivantes, lesquelles ont contribué à créer ce contexte pour l'escrime.

Auteur principal

Ildemaro Sanchez – Responsable de la formation d'entraîneurs de la Fédération Canadienne d'escrime.

Contributeurs pour la révision des documents

Alyssa Dow – artiste graphique pour le modèle de développement et le cheminement des entraîneurs

Barbara Daniel – révision et édition

David Howes - révision et édition

Remerciement spécial

Marie-Pier Charest - Conseillère en entraînement, Recherche Association canadienne des entraîneurs

Caroline Sharp – Directrice exécutive – Fédération Canadienne d'escrime.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

2015/04/01	Publication du document original.	.9
2016/01/10	Inclusion du contenu Compétition Introduction et Compétition Développement.	1
2016/03/21	Suppression du contenu sur le responsable du développement des entraîneurs avancé et mise à jour de l'âge d'entrée.	1.1
2016/07/29	Fusion des personnes-ressources avancées et formateurs d'évaluateurs en responsables du développement des entraîneurs.	1.2
2019/01/20	Actualisation du manuel d'opération – FCE	1.3
2019/08/20	Révisions générales	1.4
2022/01/31	Contenu, graphiques et mise à jour du format	1.5
2023/01/20	Révision de contenus – simplification et clarifications	1.6

2. Introduction

2.1. Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris la Fédération canadienne d'escrime, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinées aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE de la Fédération canadienne d'escrime* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

3. La Fédération Canadienne d'escrime et le PNCE

3.1. Vision, mission et valeurs de la FCE

Vision

La FCE tente de maintenir une organisation durable qui favorisera l'essor de l'escrime au Canada.

Mission

Nous dirigeons la haute performance à la recherche de l'excellence internationale.

Nous régissons les activités d'escrime au Canada.

Nous prônons l'atteinte de l'excellence à tous les niveaux au Canada, tout en encourageant la croissance de l'escrime sportive sur les plans national et international.

Nous favorisons un environnement de collaboration, de performance et d'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

Nos valeurs de base

Axée sur l'athlète: Nous soutenons nos athlètes pour qu'ils atteignent leurs objectifs à tous les niveaux.

Excellence: Nous nous efforçons d'atteindre l'excellence sur les plans de la performance et des opérations.

Respect: Nous soutenons une culture du respect et nous travaillons ensemble à atteindre nos objectifs.

Professionalisme : Nous nous comportons de manière professionnelle dans le but de concrétiser notre vision.

4. Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéraux et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes:

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants et intervenantes sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

Représentants et représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants et les représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta: Alberta Sport Connection
- British Columbia: ViaSport BC
- Manitoba: Coaching Manitoba
- New Brunswick: Coach NB
- Newfoundland and Labrador: Sport Newfoundland and Labrador
- Northwest Territories: Sport North Federation
- Nova Scotia: Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut: Sport and Recreation Division
- Ontario: Coaches Association of Ontario
- Prince Edward Island: Sport PEI
- Québec: Sports Québec
- Saskatchewan: Coaches Association of Saskatchewan
- Yukon: Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

Organismes nationaux de sport (ONS)

- Canadian Fencing Federation

Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- Alberta Fencing Association (AFA)
- British Columbia Fencing Association (BCFA)
- Fencing New Brunswick (FENB)
- Fencing Association of Nova Scotia (FANS)
- Manitoba Fencing Association (MFA)
- Newfoundland & Labrador Fencing Association (NLFA)
- Ontario Fencing Association (OFA)
- Prince Edward Island Fencing
- Fédération québécoise d'escrime (FEQ)
- Saskatchewan Fencing Association (SF)

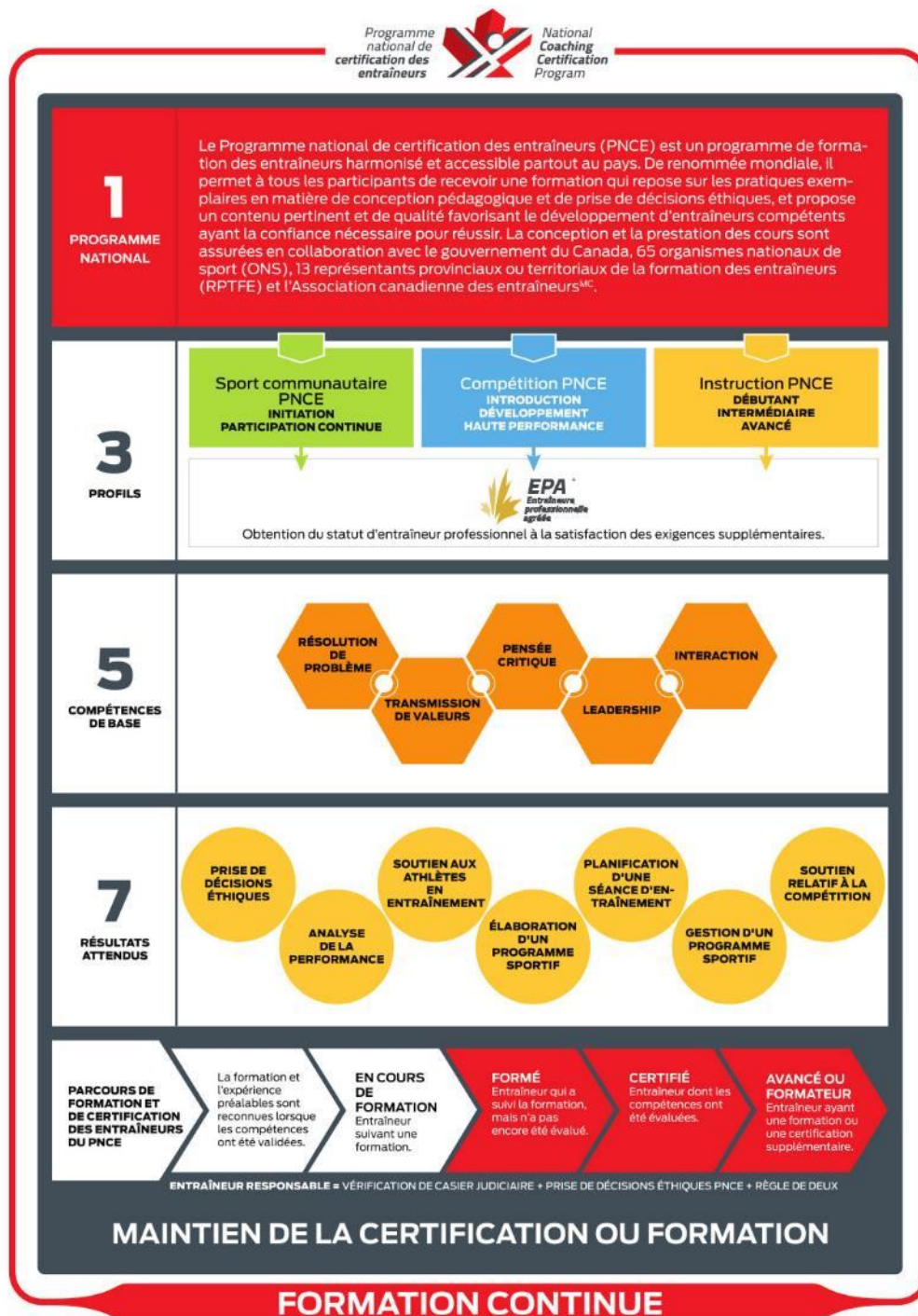
Centres et instituts du sport olympique et paralympique du Canada

- Canadian Sport Centre - Atlantic
- Canadian Sport Centre - Pacific
- Canadian Sport Centre - Calgary

- Canadian Sport Centre - Manitoba
- Institut National du Sport du Québec
- Canadian Sport Centre - Ontario
- Canadian Sport Center – Saskatchewan

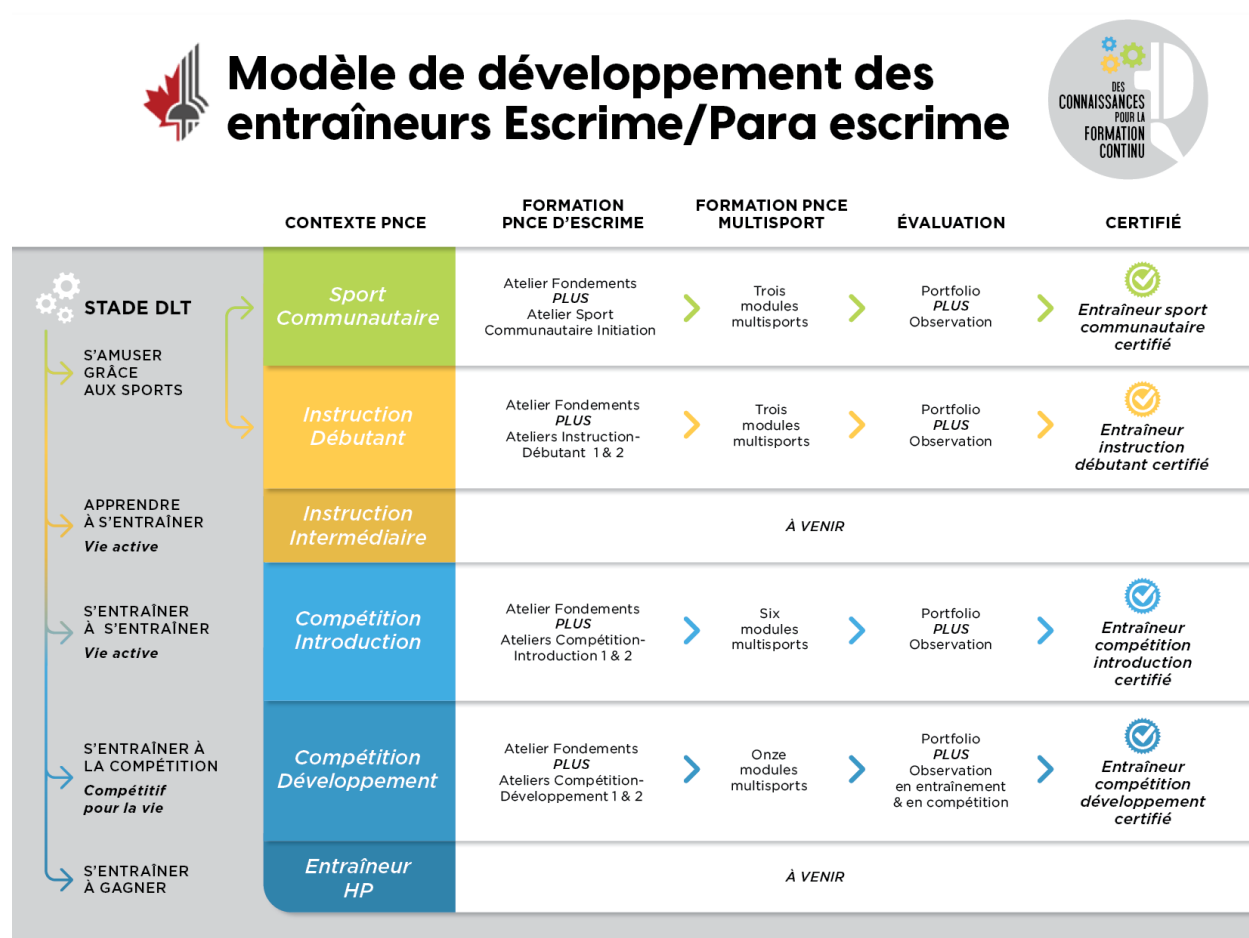
5. Le modèle du cheminement du PNCE

5.1. Définition du PNCE



* L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.

5.2. Modèle de développement des entraîneurs d'escrime



Module Compétition – Haute performance

Pour le module de haute performance, il n'y aura pas de formation spécifique à l'escrime. Pour la formation multisport, le diplôme avancé en entraînement sera obligatoire. La définition des critères pour l'évaluation de ce module est en cours d'élaboration. *Le statut de certification sera très probablement défini selon le principe de mentorat.*

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/les-profils-et-contextes-du-pnce>

Cheminement de l'entraîneur – Sport communautaire



Vous êtes peut-être déjà entraîneur au niveau communautaire ou vous songez à devenir entraîneur. Souvent, vous êtes un parent dont l'enfant est impliqué dans un sport ou un bénévole qui travaille avec des participants de tous âges qui découvrent un sport.

L'escrime a un niveau d'atelier pour les entraîneurs de sport communautaire : Initiation (ou introduction). Le **contexte Sport communautaire – Initiation** se concentre sur les participants qui sont initiés à un sport. Dans de nombreux sports, il s'agit de très jeunes enfants qui participent au sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation au sport peut se faire avec des jeunes ou des adultes. Les participants s'impliquent pour rencontrer de nouveaux amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur est d'assurer un environnement amusant et sécuritaire et d'enseigner le développement de certaines des habiletés et habiletés de l'étape « S'amuser grâce au sport » aux participants.



Sport communautaire – Initiation

Ce cheminement touche qui? Ce cheminement concerne les entraîneurs qui souhaitent initier les gens à l'escrime et ouvrir leurs yeux à ce sport merveilleux. Le contenu de l'atelier se concentre sur l'enseignement de groupe et la création d'un atmosphère coopérative et ludique dans laquelle un débutant peut apprendre les fondements de l'escrime et améliorer sa littératie physique. Ceux qui débute leur trajet d'entraîneur commencent souvent ici.



Cheminement Sport Communautaire Initiation

STATUT: EN FORMATION

- Atelier Fondements d'entraînement en escrime

Exigence d'âge
Avoir 14 ans ou plus

STATUT: FORMÉ

- Atelier sport Communautaire Initiation escrime

Modules multisports PNCE

1. Prise de décisions éthiques
2. Enseignement et apprentissage
3. Planification d'une séance d'entraînement

ÉVALUATION

- Révision des exigences d'évaluation
- Faire demande d'évaluation
- Remettre portfolio:
 - Prise de décisions éthiques (évaluation en ligne)
 - Plan d'action d'urgence
 - Plan d'une séance d'entraînement
- Prémabule avec évaluateur
- Observation formelle de l'évaluateur
- Retour et création d'un plan d'action avec l'évaluateur

CERTIFICATION

- Avoir 16 ans ou plus



Entraîneur
de Sport
communautaire
certifié

Prérequis additionnels à la certification PNCE

- Avoir 16 ans ou plus
 - Détenir une licence FCE en vigueur
 - Soumettre certificat valide en secourisme général
 - Soumettre vérification du casier judiciaire
 - Soumettre certificat de formation Sécurité dans le sport
- <https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport-pour-les-entraîneurs>

Formation continue et maintenance de certification

<https://coach.ca/fr/education-et-la-formation-continue>

Les entraîneurs formés sont encouragés de régulièrement améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Pour maintenir une certification, un entraîneur communautaire doit obtenir 10 points de perfectionnement professionnel (PP) dans les 5 ans qui suivent cette certification.

Accès aux modules multisports

<https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace>

Cheminement de l'entraîneur – Instructeur débutant

INSTRUCTEUR

Les instructeurs du volet Instruction doivent avoir des compétences et une formation spécifique au sport, que ce soit au niveau débutant. Beaucoup sont d'anciens participants au sport.

Le volet Instruction compte actuellement un niveau d'ateliers : Instructeur Débutants. Alors que de nombreux sports incluent également des artistes intermédiaires et avancés, il a été décidé de concentrer ces entraîneurs vers le volet compétitif. Les instructeurs du contexte Instruction – Débutants travaillent généralement avec des participants qui découvrent le sport pour la première fois à travers une série de leçons. En règle générale, il n'y a pas de compétition formelle à ce niveau - il s'agit strictement de développement des compétences et il y a une courte période d'interaction entre l'instructeur et le participant.



Entraîneur Instruction - Débutant

Ce cheminement touche qui? Ce cheminement se donne aux instructeurs qui possèdent des compétences fondamentales de l'escrime (brassards jaune et orange). Ils apprendront à guider leurs tireurs à travers les étapes du développement des compétences, de l'initiation à l'acquisition, et finalement vers la consolidation du répertoire technico-tactique élémentaire de l'escrime de façon ludique et engageante pour participants de tous âges.



Cheminement entraîneur Instruction - Débutant

STATUT: EN FORMATION

- Atelier Fondements d'entraînement en escrime

Exigence d'âge
Avoir 14 ans ou plus

STATUT: FORMÉ

- Ateliers Instruction - Débutant en escrime 1 & 2

Modules multisports PNCE

- Prise de décisions éthiques
- Enseignement et apprentissage
- Planification d'une séance d'entraînement

ÉVALUATION

- Révision des exigences d'évaluation
- Faire demande d'évaluation
- Remettre portfolio:
 - Prise de décisions éthiques (évaluation en ligne)
 - Plan d'action d'urgence
 - Plan d'une séance d'entraînement
 - Plan d'une leçon individuelle
- Préambule avec évaluateur
- Observation formelle de l'évaluateur
- Retour et création d'un plan d'action avec réévaluateur

CERTIFICATION

- Avoir 16 ans ou plus



Entraîneur Instruction - débutant certifié

Prérequis additionnels à la certification PNCE

- Avoir 16 ans ou plus
- Détenir une licence FCE en vigueur
- Soumettre certificat valide en secourisme général
- Soumettre vérification du casier judiciaire
- Soumettre certificat de formation Sécurité dans le sport
<https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport-pour-les-entraîneurs>

Formation continue et maintenance de certification

<https://coach.ca/fr/education-et-la-formation-continue>

Les entraîneurs formés sont encouragés de régulièrement améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Pour maintenir une certification, un entraîneur Instruction - Débutant doit obtenir 10 points de perfectionnement professionnel (PP) dans les 5 ans qui suivent cette certification.

Accès aux modules multisports

<https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace>

Cheminement de l'entraîneur – Compétition



Les entraîneurs du contexte Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, en vue de compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- Le module **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du DLTA. Les entraînements ont lieu deux à trois fois par semaine.
- Le module **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du DLTA.
- Le module **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du DLTA, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Cheminement de l'entraîneur – Compétition introduction



Entraîneur Compétition - Introduction

Ce cheminement touche qui? Ce cheminement concerne les entraîneurs qui souhaitent se concentrer sur l'initiation et le développement d'athlètes compétitifs, tout en adhérant au modèle DLT. Les résultats d'apprentissage essentiels comprennent : établir un profil d'entraîneur compétitif, préparer des séances d'entraînement axées sur la compétition et le soutien d'athlètes compétitifs en salle, élaborer et gérer un programme d'escrime compétitif, soutenir ses athlètes en compétition (locales, régionales et provinciales) et analyser les performances de ses athlètes. Le travail pratique des ateliers sera focalisé sur les compétences en leçon individuelle, ainsi que l'analyse de la performance, et les méthodes d'offrir de la rétroaction en compétition.



Cheminement entraîneur Compétition - Introduction

STATUT: EN FORMATION

- Atelier Fondements d'entraînement en escrime (6 hrs en ligne)

Exigence d'âge
Avoir 16 ans ou plus

STATUT: FORMÉ

- Ateliers Compétition - Introduction en escrime 1 & 2

Modules multisports PNCE

1. Prise de décisions éthiques
2. Enseignement et apprentissage
3. Planification d'une séance d'entraînement
4. Habiletés mentales de base
5. Élaboration d'un programme sportif de base
6. Prendre une tête d'avance en sport

ÉVALUATION

- Révision des exigences d'évaluation
- Faire une demande d'évaluation
- Remettre portfolio:
 - Prise de décisions éthiques (évaluation en ligne)
 - Plan d'action d'urgence
 - Plan d'une séance d'entraînement
 - Plan d'une leçon individuelle
 - Plan d'entraînement annuel
- Préambule avec évaluateur
- Observation formelle de l'évaluateur
- Retour et création d'un plan d'action avec l'évaluateur

CERTIFICATION

- Avoir 18 ans ou plus



Entraîneur Compétition - Introduction certifié

Prérequis additionnels à la certification PNCE

- Avoir 18 ans ou plus
- Détenir une licence FCE en vigueur
- Soumettre certificat valide en secourisme général
- Soumettre vérification du casier judiciaire
- Soumettre certificat de formation Sécurité dans le sport
<https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport-pour-les-entraîneurs>

Formation continue et maintenance de certification

<https://coach.ca/fr/education-et-la-formation-continue>

Les entraîneurs formés sont encouragés de régulièrement améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Pour maintenir une certification, un entraîneur doit obtenir 20 points de perfectionnement professionnel (PP) dans les 5 ans qui suivent cette certification.

Accès aux modules multisports

<https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace>

Cheminement de l'entraîneur – Compétition Développement



Entraîneur Compétition - Développement

Ce cheminement touche qui? Ce cheminement concerne les entraîneurs qui travaillent auprès d'athlètes au stade S'entraîner à la compétition du DLT et cherchent à leur offrir des rétroactions pertinentes pour combler les écarts de performance qui nuisent au succès en compétition. Cet atelier portera sur les multiples sources qui mènent à la performance comme les facteurs psychologiques ou socioémotifs, ainsi que les compétences technico-tactiques et les facultés physiques. Au-delà de l'entraînement en salle, ces entraîneurs participeront également à des stages provinciaux et nationaux, en plus d'assister en compétition provinciales, nationales et internationales. Cette certification est nécessaire pour participer comme entraîneur aux Jeux du Canada.



Cheminement entraîneur Compétition - Développement

STATUT: EN FORMATION

- Atelier Fondements d'entraînement en escrime

Exigence d'âge
Avoir 18 ans ou plus
Ou

Avoir 17 ans et avoir le statut formé du contexte Entraîneur compétition introduction

STATUT: FORMÉ

- Ateliers Compétition - Développement en escrime 1 & 2

Modules multisports PNCE

1. Prise de décisions éthiques
2. Efficacité et entraînement en leadership
3. Planification avancée d'une séance d'entraînement
4. Psychologie de la performance
5. Planification de la performance
6. Gestion d'un programme sportif
7. Prendre une tête d'avance en sport
8. Prévention et récupération
9. Développement des qualités athlétiques
10. Gestion des conflits
11. Diriger un sport sans dopage

ÉVALUATION

- Révision des exigences d'évaluation
- Faire demande d'évaluation
- Remettre portfolio:
 - » Prise de décisions éthiques (évaluation en ligne)
 - » Plan d'action d'urgence
 - » Trois plans de séance d'entraînement
 - » Plan d'une leçon individuelle
 - » Plan d'entraînement annuel + un microcycle par période
 - » Rapport d'activité sur la gestion d'un programme + rapport de compétition
 - » Évaluation Gestion de conflits
 - » Évaluation Diriger un sport sans dopage
- Préambule avec évaluateur
- Observation formelle de l'évaluateur (en séance d'entraînement et en compétition)
- Retour et création d'un plan d'action avec l'évaluateur

CERTIFICATION

- Avoir 18 ans ou plus



Entraîneur Compétition - Développement certifié

Prérequis additionnels à la certification PNCE

- Avoir 18 ans ou plus
- Détenir une licence FCE en vigueur
- Soumettre certificat valide en secourisme général
- Soumettre vérification du casier judiciaire
- Soumettre certificat de formation Sécurité dans le sport
<https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport-pour-les-entraîneurs>

Formation continue et maintenance de certification

<https://coach.ca/fr/education-et-la-formation-continue>

Un entraîneur Compétition - Développement doit obtenir 30 points de perfectionnement professionnel (PP) dans les 5 ans qui suivent cette certification.

Accès aux modules multisports

<https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace>

5.3. Formation et Certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants et participantes pendant l'entraînement et l'appui aux participants et participantes en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

5.4. Modules multisports du PNCE

La FCE recommande à ses entraîneurs de suivre les modules multisports par l'intermédiaire du réseau des représentants provinciaux et territoriaux des entraîneurs. Tous les modules multisports offrent aux entraîneurs des occasions de développer leurs connaissances et leurs compétences, et ils peuvent également être pris en compte pour le maintien de la certification.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à progresser en tant qu'entraîneur et peuvent également être pris en compte pour le maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter la page des modules multisports du PNCE et de l'ACE <https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace>

Les modules multisports du PNCE sont offerts en salle de classe ou par le biais de séances en ligne programmées par des représentants provinciaux/territoriaux des entraîneurs au sein de leurs juridictions respectives. Vous pouvez télécharger un aperçu de tous les modules : https://coach.ca/sites/default/files/2022-04/NCCP%20MULTISPORT_FRENCH-MARCH2022-FINAL.pdf

Aperçu des modules recommandés

FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT



Les milieux sportifs sécuritaires et inclusifs contribuent à rendre la pratique gratifiante et enrichissante pour tous. La formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE vous donne les connaissances et les compétences requises pour créer des milieux sains et sécuritaires en vous apprenant à reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance. À la fin de la formation :

- Vous comprendrez que chacun a un rôle à jouer dans le maintien d'un environnement sécuritaire, apprendrez comment l'abus de pouvoir mène à la maltraitance, et maîtriserez les principes du Code de conduite universel;
- Vous découvrirez les divers types de maltraitance et les circonstances qui y mènent, et saurez en déceler les signes;
- Vous saurez quoi faire si vous soupçonnez de la maltraitance, et comment créer une culture qui protège tous les participants

PLAN D'ACTION D'URGENCE PNCE



Après avoir terminé l'activité Plan d'action d'urgence du PNCE, vous serez en mesure:

- D'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- De reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- D'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels;
- De créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires à une intervention d'urgence. Pour la faire cette activité gratuite,

PNCE PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES (PDE)



Après avoir suivi ce module, vous serez bien outillé pour faire face aux problèmes éthiques avec confiance et assurance. Cette formation aide les entraîneurs à évaluer les implications juridiques, éthiques et morales de situations difficiles pouvant survenir dans le monde des sports d'équipe et des sports individuels. Lorsque vous aurez terminé la formation PNCE Prise De Décisions Éthiques, vous serez en mesure :

- D'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- D'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à certaines situations, conformément au Code d'éthique du PNCE.

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage PNCE, vous serez en mesure :

- D'examiner vos propres croyances à propos de ce qui rend l'enseignement efficace;
- D'analyser certaines situations d'entraînement afin de déterminer si elles favorisent l'apprentissage;
- De créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et l'estime de soi par l'entremise :
 - De la prise en compte des dimensions affectives, cognitives et motrices de l'apprentissage;
 - D'un choix de mots et de méthodes qui tiennent compte du style d'apprentissage privilégié par l'athlète;
 - • d'une organisation réfléchie;
 - D'une supervision active;
 - De la fourniture de rétroactions adéquatement formulées au bon moment et à la bonne fréquence;
- D'utiliser des grilles d'évaluation de l'enseignement pour recueillir des données objectives à propos de l'efficacité de l'enseignement, et d'utiliser ces données pour élaborer un plan d'action qui améliorera votre efficacité en tant qu'enseignant, enseignante, entraîneur ou entraîneuse.

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

Le module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE compte deux composantes : l'activité d'apprentissage en ligne gratuite Plan d'action d'urgence du PNCE et un module à suivre en ligne ou en classe. Pour que le module soit considéré comme réussi, les entraîneurs doivent faire les deux. Ce module vise à enseigner aux entraîneurs à planifier des séances d'entraînement sécuritaires et efficaces. En effet, les activités d'apprentissage du module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE vous préparent à:

- Expliquer l'importance de la logistique dans l'élaboration d'un plan de séance;
- Déterminer une structure appropriée pour une séance;
- Identifier des activités appropriées pour chacune des parties de la séance.

HABILETÉS MENTALES DE BASE PNCE

Le module Habiletés mentales de base PNCE vous permettra d'acquérir les compétences ci-après :

- Reconnaître les signes qui pourraient indiquer que l'athlète doit améliorer sa capacité à établir des objectifs, à se concentrer ou à maîtriser son anxiété, et élaborer des outils qui permettent à l'athlète de s'améliorer dans ces domaines;
- Proposer des activités guidées simples qui aident les athlètes à améliorer leurs habiletés mentales de base.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE PNCE

Après avoir suivi ce module Élaboration d'un programme sportif de base PNCE, vous serez en mesure :

- D'établir une structure de programme fondée sur les occasions d'entraînement et de compétition;
- De suivre le développement des athlètes au moyen d'indicateurs;
- D'élaborer des plans de séance qui tiennent compte des priorités d'entraînement tout au long de la saison.

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP PNCE

Après avoir terminé ce module Efficacité en entraînement et en leadership PNCE, les entraîneurs auront mis au point leur philosophie d'entraînement personnalisée. Voici ce qu'ils y apprendront :

- Mettre au point une philosophie d'entraînement qui reflète leurs valeurs, leur motivation et leur identité en tant qu'entraîneur;
- Adopter des comportements favorables à un environnement sportif inclusif, sain et sécuritaire;
- Comprendre le rôle d'un leader dans la communauté sportive élargie;
- Développer des occasions de favoriser une culture fondée sur l'excellence, une performance positive et la croissance dans le sport.

PLANIFICATION AVANCÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT DU PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE, vous serez en mesure :

- De reconnaître les facteurs qui ont une incidence sur la planification des séances d'entraînement;
- De vous assurer que les plans d'entraînement correspondent aux microcycles et aux phases desquelles ils font partie;

- D'ordonner les exercices de la séance afin que leur séquence soit conforme aux préceptes énoncés dans les recherches;
- D'élaborer un plan d'entraînement des qualités athlétiques s'étendant sur un microcycle;
- D'élaborer un plan d'entraînement des habiletés techniques et tactiques s'étendant sur un microcycle;
- D'élaborer un plan de microcycle aidant les athlètes à affûter leur performance avant une compétition.

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE PNCE

Le module Psychologie de la performance PNCE vise à aider les entraîneurs à développer les habiletés mentales dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Résultats d'apprentissage :

- Identifier les habiletés liées à la concentration qui aideront les athlètes à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions;
- Faire en sorte que les athlètes perfectionnent les habiletés liées à la concentration qui les aideront à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions;
- Travailler avec les athlètes ou les équipes afin d'établir des objectifs pertinents liés aux résultats, à la performance et au processus;
- Employer des habiletés relatives au bilan pour mieux encadrer les athlètes et évaluer leur performance lors des séances d'entraînement et des compétitions.

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE PNCE

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification de la performance du PNCE, vous serez en mesure :

- D'effectuer une analyse approfondie des exigences de votre sport au niveau élite (haute performance);
- De créer une structure de programme fondée sur des occasions d'entraînement et de compétition;
- D'identifier des mesures favorables au développement des athlètes dans votre propre programme;
- D'intégrer des priorités d'entraînement annuelles dans votre programme; • d'organiser et d'établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements;
- D'évaluer la capacité des athlètes/de l'équipe à offrir une performance correspondant à leur potentiel lors des compétitions.

GESTION D'UN PROGRAMME SPORTIF PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Gestion d'un programme sportif du PNCE, vous serez en mesure :

- De gérer les aspects administratifs du programme et de superviser la logistique;
- De gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- De gérer les finances et les arrangements de voyage pour les camps et les tournois;
- De rendre compte des progrès réalisés par les athlètes tout au long du programme.

PRENDRE UNE TÊTE D'AVANCE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Prendre une tête d'avance du PNCE, vous saurez :

- Ce que vous pouvez faire pour prévenir les commotions cérébrales;
- Comment reconnaître les signes et symptômes de commotion cérébrale;
- Quoi faire lorsqu'un athlète semble souffrir d'une commotion cérébrale;
- Comment vous assurer que vos athlètes reviennent au jeu en toute sécurité

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION PNCE

Après avoir terminé ce module Prévention et récupération PNCE, les entraîneurs seront en mesure de personnaliser un Plan d'action en matière de prévention en vue d'améliorer la performance de leurs athlètes et de contribuer à prévenir les blessures. Les entraîneurs auront notamment acquis les aptitudes suivantes :

- Reconnaître les blessures sportives courantes;
- Déterminer des stratégies de prévention et de récupération pour les blessures sportives les plus courantes; • préparer et mettre en œuvre des échauffements et des retours au calme appropriés;
- Choisir les mouvements et les exercices qui aideront leurs athlètes à maîtriser les habiletés;
- Soutenir le retour au jeu des athlètes par la sensibilisation et le leadership proactif;
- Élaborer des évaluations fonctionnelles pour déterminer si les athlètes sont prêts à reprendre leurs activités;
- Mettre en œuvre des techniques de récupération et de régénération visant à maintenir ou rétablir la performance optimale lors des entraînements et des compétitions;

- Fournir des renseignements et des conseils pertinents à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil en vue de favoriser une performance optimale lors des entraînements et des compétitions

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques du PNCE, vous serez en mesure de :

- D'identifier les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- D'évaluer les qualités des athlètes et d'interpréter les données afin de sélectionner des activités d'entraînement;
- De comprendre les principes, les méthodes et les protocoles d'entraînement;
- D'établir et de recommander des protocoles d'entraînement adaptés à l'âge et au stade de développement des athlètes.

GESTION DES CONFLITS PNCE



Après avoir terminé le module de formation Gestion des conflits PNCE, les entraîneurs seront en mesure de :

- Reconnaître les sources fréquentes de conflits dans le sport;
- Prendre des mesures pour prévenir et résoudre les conflits découlant de renseignements erronés, d'un manque de communication ou de malentendus;
- Écouter et parler en leur propre nom dans des situations conflictuelles afin de maintenir des relations saines et positives avec les athlètes, les parents, les tuteurs, les officiels, les autres entraîneurs et les administrateurs.

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE PNCE



À la fin de ce module Diriger un sport sans dopage PNCE, vous serez en mesure de :

- Comprendre et démontrer le rôle de modèle exemplaire de l'entraîneur dans le sport propre et sans dopage; • aider les athlètes à reconnaître les substances interdites répertoriées par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport en leur donnant accès à la documentation appropriée ou en faisant appel à un expert du sport;
- Sensibiliser et soutenir les athlètes en ce qui concerne les protocoles de contrôle antidopage pour les compétitions d'envergure;

- Promouvoir et mettre en pratique la philosophie de l'esprit sportif et le Code d'éthique du PNCE en plus d'encourager un sport propre et sans dopage, tel que le définit le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
- Utiliser des stratégies de sensibilisation afin de faire ressortir l'importance du sport propre et sans dopage;
- Donner aux athlètes des moyens de s'informer sur l'utilisation de suppléments nutritifs et de boissons énergisantes;
- Insister sur les conséquences de l'utilisation de substances interdites.

LA RÈGLE DE DEUX EXPLIQUÉE



Dans le module sur la Règle de deux expliquée, vous participerez à différentes activités qui vous aideront à :

- Bien comprendre la Règle de deux;
- Gagner la confiance de l'utiliser dans des situations où elle s'applique et améliorer vos aptitudes à le faire;
- Affiner votre jugement pour évaluer et mettre en œuvre les mesures préventives;
- Poser les bonnes questions pour comprendre les politiques de l'organisme sportif.

Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Stade du DLTA de l'athlète	Contenus du programme de développement de la FCE	Module de formation de l'entraîneur
S'amuser grâce au sport Âge : 6 à 9 ans	Brassard jaune	Module Sport communautaire
Apprendre à s'entraîner Âge : 8 à 12 ans	Brassards jaune et orange	Module Instructeur – Débutant
S'entraîner à s'entraîner Âge : 11 à 16 ans	Brassards vert et bleu	Module Introduction à la compétition
S'entraîner à la compétition Âge : 15 à 23 ans	Brassards rouge et noir	Module Compétition – Développement
S'entraîner à gagner Âge : 18 et +	Brassard noir	Module compétition haute performance
Actif pour la vie : Actif pour la vie en escrime Âge : tous âges	Tous niveaux	

6. Évaluation et Certification

6.1. Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE.

6.2. Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels. □ L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.

- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

6.3. Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

Résultats attendus : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter.

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement.

Critères : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation.

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère. Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Exemple – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- Contexte Sport communautaire: Diriger les participants et les participantes dans le cadre d'activités appropriées.
- Contexte Compétition – Introduction: mettre en œuvre une pratique structurée et organisée de manière appropriée

Preuves : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat ou la candidate respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE. Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Exemple – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction

- Résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :
- Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.
- Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.

6.4. Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

1. Évaluation du portfolio
2. Discussion préalable à la critique
3. Observation formelle
4. Critique
5. Établissement d'un plan d'action

6. Préparation des rapports Discussion

L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle. L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.

L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.

Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.

Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.

Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Une échelle à trois niveaux est utilisée :

- Au-dessus de la norme
- Norme minimale du PNCE
- En deçà de la norme

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Paielements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- Lorsque l'entraîneur s'inscrit au processus d'évaluation, il paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (OPS ou FCE).
- L'organisme de sport verse deux (2) paiements à l'évaluateur : le premier lui est remis une fois que le portfolio a été évalué et noté, et le deuxième lorsque la documentation liée à l'évaluation et la copie du plan d'action ont été reçues et que l'activité a été inscrite dans la Banque de données du PNCE (le Casier). L'inscription dans le Casier est généralement faite par le bureau de la FCE.
- Si plus d'un évaluateur participe au processus d'évaluation, la FCE établira les calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l'évaluation des candidats entraîneurs. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d'un évaluateur si l'évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

Appels et vérifications des évaluations

L'entraîneur peut faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation. Le ou les membres du jury d'appel (formé d'un seul arbitre ou de plusieurs membres, à la discrétion de la FCE) sont nommés en fonction de leur impartialité et de leur savoir-faire. Des frais administratifs sont exigibles pour engager le processus d'appel. Si l'appelant a gain de cause, ces frais lui sont remboursés.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel peut comprendre les éléments suivants.

- Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur.
- Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport sera rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur différent et entraînera le paiement de frais additionnels. L'organisme national de sport doit faire en sorte que l'entraîneur puisse avoir accès à un autre évaluateur.

Il est recommandé qu'un formateur d'évaluateurs procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

La FCE réalisera des vérifications aléatoires des évaluations des entraîneurs. Les évaluateurs seront informés avant l'évaluation. Ces vérifications sont obligatoires et sans frais pour l'évaluateur et l'entraîneur.

6.5. Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants et des participantes avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur prouve qu'il détient les compétences nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié(e) » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié(e) ».

Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

7. Responsables du Développement des Entraîneurs

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les responsables du développement des entraîneurs, les personnes-ressources et les évaluateurs d'entraîneurs sont tous des responsables du développement des entraîneurs.



1. **Formation** : Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.
 - **Formation de base** : Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
 - **Formation propre au contenu (des sports ou multisport)** : Inclut la micro-animation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
2. **Co prestation** : Offre aux nouveaux et nouvelles responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté. Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ(E) ».
3. **Évaluation** : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ(E) ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/devenir-responsable-du-developpement-des-entraîneures-et-des-entraîneurs-du-pnce>

7.1. Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- Les responsables du développement des entraîneurs, les organismes provinciaux de sport (OPS) et le bureau de la FCE peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- Les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats et candidates doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats et candidates sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et

responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux/elles-mêmes leur candidature, reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir au directeur technique de la FCE, en compagnie de leur curriculum vitae et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.

7.2. Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants et des participantes dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Les personnes-ressources doivent posséder les qualités ci-après.

- Statut Formé ou Certifié pour le module de développement immédiatement supérieur à celui dans lequel il accomplira la fonction de personne-ressource;
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.
- Les personnes-ressources de la FCE doivent avoir

- Expérience/expertise technique et de coaching reconnue (minimum 3 ans);
- Maintenir une licence CFF en règle;
- Soumettre une vérification des antécédents judiciaire (tous les 2 ans) – Sterling Backcheck ;
- Achèvement de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE ;
- Crédibilité auprès des pairs de la communauté sportive. Des références peuvent être requises;
- Une volonté démontrée d'encadrer et de développer des entraîneurs;
- Normes éthiques élevées et compétences démontrées en leadership ;
- Un engagement envers le programme PNCE de la FCE ;
- La capacité d'évaluer de grandes quantités d'informations et de générer des informations significatives ;
- Une attitude positive et un style de communication favorable ;
- Forte utilisation des techniques de questionnement ;
- Compétences démontrées en écoute active;
- Capacité et compréhension démontrée pour éviter les conflits d'intérêts ;
- Grand souci du détail;
- Solide éthique de travail.

Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coanimation	Évaluation
Modules:	Lignes directrices/Modules:	Processus:	Processus:
● Aperçu de l'atelier et du PNCE ● Fonctions de la personne-ressource ● Éléments d'une activité d'apprentissage efficace [1][2] ● Stades de développement du groupe [1][2] ● Nature du groupe	● Microanimation portant sur le contenu d'un module ● Administration du module ● Formation liée au Casier ● Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE ● Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR	● Séance préalable à la critique ● <u>Coanimation</u> ● Critique	1 Séance préalable à la critique 2 <u>Observation formelle</u> 3 Critique 4 Plan d'action 5 Recommandation finale

Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu. La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de micro-animation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

- Cette formation est dispensée dans le cadre d'un atelier pour le contenu à présenter.

Co-prestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée après avoir participé à l'atelier de la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées après avoir reçu le statut Formé.
- Les personnes-ressources seront évaluées en personne ou par l'entremise d'une présentation vidéo, ou les deux.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent

- Cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans. Elles doivent également :
- Coanimer un atelier tous les 4 ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE (en annexe de ce document).

7.3. Formateur de responsables du développement des entraîneurs du PNCE

Le rôle du responsable du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer et à soutenir les personnes-ressources (PR) tout en agissant comme mentors auprès de celles-ci. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Sélection des responsables du développement des entraîneurs FRDE

Le succès de la formation du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes sélectionnées comme responsable du développement des entraîneurs dans lequel ils interviennent.

Il est recommandé que les développeurs de FRDE soient :

- Formés ou certifiés dans le contexte dans lequel ils interviennent ;
- Bons communicateurs : avoir la capacité de s'exprimer clairement et de communiquer de manière professionnelle ;
- Bons présentateurs : sont à l'aise de présenter devant un groupe, s'expriment bien, sont capables de respecter les limites de temps et de s'adapter aux questions et aux changements ;
- Bons animateurs : capables d'animer les discussions, d'écouter activement, d'évoquer la participation et de faire avancer les discussions en cas de besoin ;
- Bons organisateurs : sont bien préparés, organisés et professionnels ;
- Aussi : accessible, éthique, responsable et confiant ;
- Une personne-ressource certifiée dans le contexte où elle est une personne-ressource avancée;
- Un leader au sein de l'escrime et/ou de son association provinciale.
- Les FRDE doivent :
 - Avoir une expertise technique reconnue (minimum cinq ans d'expérience) ;
 - Être certifié en tant qu'entraîneur certifié de développement de compétition ou

supérieur.

- Être engagé dans le développement des entraîneurs d'escrime à l'échelle nationale ;
- Pouvoir siéger au comité de développement des entraîneurs de la Fédération canadienne d'escrime;
- Être prêt à plaider dans sa province et son territoire au nom de la Fédération canadienne d'escrime;
- Assister aux ateliers annuels des développeurs d'entraîneurs;
- Être en mesure de coordonner des ateliers régionaux/provinciaux de développement d'entraîneurs.

Les FRDE doivent posséder des connaissances et une expertise appropriée en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des PR et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des PR.

On s'attend à ce que les FRDE assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les PR lors des ateliers et de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux PR, aux administrateurs et aux administratrices de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

Comment devenir responsable du développement des entraîneurs

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous

Formation de base	Formation propre au contenu	Coanimation	Évaluation
Modules:	Lignes directrices/Modules:	Processus:	Processus:
• Formation de base à l'intention des personnes-ressources (PR) • Formation de base à l'intention des évaluatrices et des évaluateurs d'entraîneurs (EE) • Formation de base à l'intention des formatrices et des formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE)	• Administration des programmes du PNCE • Leadership au sein du PNCE • Microanimation portant sur la formation des responsables du développement des entraîneurs • Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FRDE • Lecture et signature du Code de conduite RDE du PNCE	• Séance préalable à la critique • <u>Coanimation</u> • Critique	1 <u>Observation formelle</u> 2 Portfolio • <u>Autoévaluation</u> • <u>Évaluation de la coanimation</u> • <u>Évaluation de mentorat</u> • <u>Évaluation du et de la RDE évalués</u> • <u>Évaluation de l'organisme</u> • <u>Résumés des évaluations</u>

Formation de base

La Formation de base à l'intention des responsables du développement des entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des responsables du développement des entraîneurs. Il est fortement recommandé que les responsables du développement des entraîneurs suivent également la Formation de base à l'intention des personnes-ressources et la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu. Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

Cette formation est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

La formation propre au contenu comprend un volet obligatoire de micro-animation portant sur la matière qui sera présentée par les responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation spécifique au contenu est une formation destinée à préparer les développeurs de coachs principaux au contenu qu'ils présenteront.

Co prestation

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des PR en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

Il est fortement recommandé que la coanimation soit effectuée au plus tard 16 semaines après la formation propre au contenu.

La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.

Il est possible que le candidat responsable du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

Évaluation

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Il est fortement recommandé que l'évaluation des entraîneurs soit effectuée dans un délai de 12 mois.

- L'évaluation des responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les responsables du développement des entraîneurs doivent :

- Cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.
- Coanimer un atelier tous les quatre ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE (en annexe de ce document).

7.4. Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci ont terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié(e) ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins cinq ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à écouter les candidats et les candidates activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat.

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivant :

- Expertise technique reconnue (au moins cinq ans d'expérience);
- Statut Certifié pour le module de développement immédiatement supérieur à celui dans lequel il accomplira la fonction d'évaluateur;
 - Licence et statut en règle auprès de la FCE;
 - Bonne relation de travail avec la FCE;
 - Réalisation d'une vérification des antécédents tous les deux ans auprès de Sterling;
 - Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
 - Crédibilité dans le milieu (des références pourraient être demandées);
 - Volonté manifeste de mentorer et d'encadrer des entraîneurs;
 - Normes éthiques élevées et leadership démontré;
 - Engagement à l'égard du PNCE de la FCE;
 - Capacité d'analyser beaucoup d'information et de donner des conseils judicieux;
 - Attitude positive et style de communication positif;
 - Solide utilisation des techniques de questionnement;
 - Aptitude manifeste à l'écoute active;
 - Capacité avérée d'éviter les conflits d'intérêts;
 - Souci du détail;
 - Bonne éthique de travail.

Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

La formation de base	Formation spécifique au contenu	Co-facilitation	Évaluation
Modules:	Lignes directrices/Modules :	Processus:	Processus :
• Aperçu de l'atelier et du PNCC • Le processus de certification • Apprendre à faire le bilan • Planification des actions	• Méthodologie et outils d'évaluation • Utilisation d'outils d'évaluation pour l'observation formelle • Utilisation d'outils d'évaluation pour la révision des portfolios • Administration et logistique • Examiner et signer le code de conduite des entraîneurs et des entraîneurs du PNCE	• Préambule • <u>Co-évaluation</u> • Bilan	1 Portfolio • <u>Évaluation de l'évaluateur ou de l'évaluatrice</u> • <u>Auto-évaluation</u> • <u>Résumé de l'évaluation</u> 2 <u>Bilan</u>

Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu. La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de micro-évaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu. La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

La formation propre au contenu est

- dispensée dans le cadre d'un atelier qui vise à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.
- ce module comprend le contexte dans lequel la personne-ressource (évaluateur) est en formation (Communautaire, Instructeur – Débutant, Introduction à la compétition) et vise à aider les personnes-ressources (évaluateurs) à se familiariser avec le contenu qu'elles évalueront.

Co prestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent co-évaluer en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- Il est fortement recommandé que la co-évaluation soit effectuée dans un délai de six mois après la formation propre au contenu.
- La co-évaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une co-évaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Il est fortement recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs soient évalués dans un délai de six mois après la co-prestation.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

- Co-animer un atelier tous les quatre ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE (en annexe de ce document).

8. Modèle Opérationnel

8.1. Communication

Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale (voir <http://fencing.ca/fr/politique/>).

Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- Porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- Reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- Mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- Porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- Reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- Indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

8.2. Responsabilités et planification

Organisme national de sport (ONS)

La FCE est responsable d'encadrer le PNCE. Les programmes de formation sont donnés par le biais de ses partenaires provinciaux, des OPS ou par la FCE elle-même. Les ateliers du PNCE sont tenus selon les besoins.

La FCE est responsable du contenu et de la qualité du PNCE. Elle est aussi responsable de la qualité de la prestation, en assurant la formation et l'évaluation des responsables du développement des entraîneurs (anciennement les formateurs de personnes-ressources et les formateurs d'évaluateurs).

Organismes provinciaux de sport (OPS)

Les sections provinciales de la FCE (les OPS) sont responsables de l'organisation des ateliers du PNCE (Communautaire-Initiation, Instruction-Débutants) et de répondre aux besoins des clubs membres dans leur province. Les OPS doivent également veiller en collaboration avec la FCE, à avoir suffisamment de responsables du développement des entraîneurs dans leur province pour assurer la prestation du PNCE.

Organismes locaux de sport (OLS)

Les clubs membres doivent s'efforcer d'offrir un encadrement de qualité aux pratiquants en encourageant leurs employés et bénévoles qui enseignent l'escrime ou encadrent des athlètes en développement à suivre les formations du PNCE. Les clubs membres sont aussi responsables de communiquer proactivement leurs besoins en formation et en développement des entraîneurs à leur fédération provinciale afin de l'aider à planifier les formations du PNCE en fonction.

Le Casier (la banque de données du PNCE)

Conformément aux directives de l'ACE, tous les registres de cours sont conservés électroniquement dans le Casier, une banque de données établie et tenue à jour par l'ACE. Chaque OPS et responsable du développement des entraîneurs doit suivre la formation sur Le Casier offerte par l'ACE et a la responsabilité d'entrer ses propres cours dans Le Casier dans les DEUX SEMAINES suivant la prestation du cours.

Le protocole relatif au Casier du PNCE de la FCE se décline comme suit :

1. L'organisme hôte (FCE, OPS ou responsable du développement des entraîneurs) est chargé de l'inscription de l'événement, de l'inscription des participants et des demandes d'approbation.
2. Approbation de l'OPS.
3. Approbation de la FCE.
4. Approbation finale de l'ACE.

Par respect pour nos entraîneurs qui s'efforcent de faire progresser leur formation et leur certification, il est important de soumettre les renseignements sur l'activité dès que possible après chaque cours. Cette mesure garantit à l'Association canadienne des entraîneurs de recevoir l'information pertinente en temps utile et aux entraîneurs de recevoir leurs crédits.

Pour que les approbations puissent être données en temps voulu à chaque échelon, il incombe à l'organisme hôte de veiller à ce que chaque activité soit bien inscrite et contienne tous les renseignements pertinents (notamment la date de naissance et l'adresse de courriel de l'entraîneur). L'ACE n'accepte pas les activités inscrites de façon incomplète dans le Casier.

Planification de la relève

La FCE, en collaboration avec les OPS et le comité des responsables du développement des entraîneurs, veillera de façon régulière et proactive à ce qu'on se penche sur les besoins en formation et qu'on planifie des activités en conséquence. Elle s'assurera par ailleurs que chaque fédération provinciale reçoit l'appui nécessaire pour former et certifier ses entraîneurs.

Inscription et suivi des ateliers de formation

Applicable aux contextes Communautaire-Initiation et Instructeur-Débutants.

1. Sanction de la FCE 30 jours avant la tenue de l'atelier
 - La FCE approuve la sélection du responsable du développement des entraîneurs et recommande un évaluateur
 - Frais d'inscription payée en ligne
 - Annonce sur le Casier et le Web
 - Documentation fournie à l'OPS
2. Tenue de l'atelier

3. La PR transmet le rapport sur les candidats
4. La PR ou l'OPS entre les données dans le Casier
 - L'OPS est responsable du paiement de la PR
5. La FCE envoie les factures
6. L'évaluateur transmet les rapports à l'OPS et à la FCE.

8.3. Frais, paiements et honoraires

Frais d'inscription aux ateliers

Des renseignements seront fournis sur les éléments suivants :

- Honoraires des formateurs et évaluateurs
- Cout des évaluations pour les entraîneurs en fonction du contexte
- Coût du matériel

Honoraires des responsables du développement des entraîneurs pour la partie spécifique à l'escrime et pour la partie multisport.

- Personne-ressource 50 \$ / heure (jusqu'à 6 h par jour)
- Évaluateur 50 \$ / heure (jusqu'à 6 h par jour)
 - Les honoraires de l'évaluateur doivent comprendre aussi les frais de déplacement, de logement et de collation, et pour l'observation en compétition, s'il y a lieu (module Compétition – Développement).

Frais pour l'évaluation des entraîneurs

- Évaluation contexte Communautaire – Initiation 50 \$
- Évaluation contexte Instructeur – Débutant 100 \$
- Évaluation contexte Compétition – Introduction 150 \$
- Évaluation contexte Compétition-Développement 300 \$

Coût de la documentation pour chaque entraîneur

Documents de référence, cahier de travail et guide de l'instructeur : 40\$ par contexte.

8.4. Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié(e) », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise

de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié(e) » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- Assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- Défendre l'intégrité du PNCE;
- Correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- Faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.
- Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :
 - Qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
 - Qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
 - Qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel

Nombre minimal de points de développement professionnel requis pour une période de 5 ans	
Sport communautaire	10 points
Instruction débutant	10 points
Compétition – Introduction	20 points
Compétition – Développement	30 points

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

Catégorie d'activité	Points	Limite
Module du PNCE	5 points par module	
Activité d'apprentissage autonome par l'entraîneur	1 point par heure de formation	Limite de 3 points pour 3h et + de formation

		Maximum de 3 points pour la période de renouvellement
Entraînement actif	1 point par saison en tant qu'entraîneur OU 1 point par an pour les personnes ressources ou évaluateurs d'entraîneurs	Maximum de 5 points pour le renouvellement de la période.
Événements non liés au PNCE Exemple: atelier question sport de l'INS Québec, activité de développement professionnel organisé par la fédération d'escrime du Canada ou par une fédération provinciale	1 point par heure d'activité	Jusqu'à concurrence de 3 points par événement
Participation aux compétitions	1 points par compétition nationale	1 point par année. Uniquement pour le contexte compétition développement

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/maintien-de-la-certification>

8.5. Contrôle de la qualité

Évaluation des cours

Les rétroactions sur les cours et les suggestions d'améliorations sont recueillies sur une base continue, au moyen de formulaires de rétroaction sur l'atelier et la personne-ressource.

Suivi et évaluation du programme

Les mécanismes de contrôle de la qualité suivants sont mis en place pour assurer l'actualité du PNCE et le maintien de la meilleure norme de qualité possible :

- Les formateurs de personnes-ressources, les personnes-ressources, les évaluateurs et les responsables sont sélectionnés avec soin, en fonction de leurs capacités et de leur expérience.
- La FCE maintient un réseau de communication où les responsables du développement des entraîneurs échangent sur leurs apprentissages et mettent leurs connaissances à jour.
- La FCE assure le respect des exigences de formation et de mentorat préalables à la certification pour les responsables du développement des entraîneurs et les évaluateurs.
- Les programmes de formation des entraîneurs sont obligatoirement approuvés par l'OPS et sanctionnés par la FCE afin d'assurer le contrôle de la qualité de l'information.

- Le maintien de la certification et le perfectionnement professionnel des personnes ressources et de leurs formateurs font l'objet d'un suivi et d'une promotion active.
- Les responsables du développement des entraîneurs reçoivent une formation périodique et des mises à jour; pour se tenir à jour, ils sont invités à animer un nombre minimal de cours chaque année.

La rétroaction issue des cours de formation est communiquée aux responsables du développement des entraîneurs et aux OPS.

Cycle de révision et de mise à jour

Le contenu du matériel, des guides et du programme de cours du PNCE font l'objet d'une révision et d'une mise à jour au moins une fois tous les cinq ans à compter de leur approbation finale.

Lignes directrices à l'intention de l'organisme hôte et procédures de prestation des ateliers

Organisme hôte/OPS/FCE

Un organisme hôte est l'agent de prestation d'un ou plusieurs modules de formation des entraîneurs (multisports ou propres au sport) du PNCE dans une province. Il peut s'agir d'un organisme provincial ou local (club ou association spéciale). L'organisme hôte a les responsabilités suivantes :

- Fixer la date du cours et réserver un local.
- Communiquer avec les responsables du développement des entraîneurs et les rémunérer.
- Promouvoir le cours auprès des entraîneurs locaux.
- Coordonner les inscriptions.
- Collaborer avec les responsables du développement des entraîneurs pour s'assurer que les participants au cours ont été inscrits dans le Casier.

Matériel du cours

Le cahier de l'entraîneur et le document de référence sont une composante obligatoire des ateliers du PNCE. Le nombre d'exemplaires doit être suffisant pour que chaque participant en reçoive une copie. Tous les documents de cours du PNCE sont protégés par le droit d'auteur. Il est interdit de les publier, de les modifier ou de les copier sans en avoir obtenu l'autorisation de la FCE.

Guides de la personne-ressource

Les guides de la personne-ressource sont conçus pour être suivis. Les personnes-ressources ont la liberté de faire preuve de créativité dans leur façon d'animer l'atelier, mais le contenu et les objectifs d'apprentissage ne sont pas négociables. Tous les modules du PNCE sont conçus selon des méthodes d'enseignement spécifiques; il est essentiel de maintenir cette cohésion. Nous

devons nous assurer que peu importe la personne-ressource, les entraîneurs reçoivent la même formation et la même information, selon la même structure.

Cela ne signifie pas que les autres programmes et concepts soient sans valeur, mais les résultats attendus de ce programme sont fondés sur la méthode de prestation. Cette méthode ne peut faire l'objet d'une adaptation : c'est pourquoi le PNCE est si strict quant à la prestation des programmes.

Nombre de participants recommandé

La taille optimale d'un groupe est de 8 à 20 participants. Cette taille se prête bien aux discussions de qualité et aux activités en petits groupes. S'il y a plus de 12 participants, un deuxième responsable du développement des entraîneurs doit être engagé.

Lignes directrices relatives aux installations

- Salle de classe bien éclairée.
- Tables et quelques chaises pour les participants.
- Projecteur ACL et écran ou télévision pour l'affichage de la présentation PowerPoint.
○ Tableau à feuilles mobiles ou tableau blanc.
- Espace supplémentaire pour bouger lors des activités ou des applications pratiques. ○ Équipement et site convenant au niveau des entraîneurs participants.

8.6. Restrictions concernant l'âge minimal

La FCE impose un âge minimal pour chaque contexte selon les responsabilités qu'est susceptible d'assumer l'entraîneur dans le contexte en question

- **Communautaire** à partir de 14 ans
- Instructeur – Débutant à partir de 14 ans
- Compétition – Introduction à partir de 16 ans
- Compétition – Développement à partir de 18 ans

Les entraîneurs de moins de 18 ans doivent toujours être accompagnés d'un entraîneur certifié de 18 ans ou plus et ainsi agir à titre d'entraîneur adjoint.

9. Outils et annexes

9.1. Code d'éthique du PNCE



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE

Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La Règle de deux

La Règle de deux est une pratique exemplaire qui vise à assurer un milieu sportif sécuritaire pour tous. Le but de la Règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables. Elle vise à protéger les participants et les entraîneurs. Pour respecter la Règle de deux, deux adultes responsables (un entraîneur, un parent ou un bénévole dont les antécédents ont été vérifiés) sont présents avec le participant. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Vérifiez comment votre organisme sportif applique la Règle de deux.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

9.2. Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de la Fédération Canadienne d'escrime, moi, _____ (Nom et no du PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- Participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- Appuyer les objectifs et buts communs de la Fédération Canadienne d'escrime en ce qui a trait aux services aux membres;
- Éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- Soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- Faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- Prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- Faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- Aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- Placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- M'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- L'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- L'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsabilité

En cas de mécontentement ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de la Fédération Canadienne d'escrime.

Veuillez noter que le conseil d'administration de la Fédération Canadienne d'escrime prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

9.3. Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs



Date: -----

Lieu: -----

Nom: -----

No de PNCE: -----

Madame/Monsieur, (OPS, RPTFE)

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- ☐ Personne-ressource
- ☐ Évaluateur d'entraîneurs
- ☐ Responsable du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

- ☐ Communautaire
- ☐ Instructeur
- ☐ Compétition introduction
- ☐ Compétition développement

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait (au/aux/à la/à l') (nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature Date

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

P.j. : Curriculum vitae

Lettre(s) d'appui



9.4. Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs



Date:

Lieu:

Nom:

No de PNCE:

Sport:

Langues:

Liste de vérification pour l'inscription :

- ☐ ___ Lettre d'accompagnement
- ☐ ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ☐ ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ☐ ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ☐ ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ☐ ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature Date

Adresse électronique Numéro de téléphone principal



9.5. Modèle de lettre pour le responsable du développement des entraîneurs



Date : -----

Nom : -----

N° de PNCE : -----

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. En apprendre davantage à votre sujet;
2. Vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

3. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?
4. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.
5. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
6. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
7. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir responsable du développement des entraîneurs efficace?
8. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
9. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
10. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?
11. Définissez les termes suivants :
 - Résultat attendu :
 - Critère :
 - Preuve :
12. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

9.6. Modèle de formulaire de rétroaction



Il est important que les participants et les participantes nous fassent part de leurs rétroactions afin que la Fédération canadienne d'escrime puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Date : -----

Atelier : -----

Lieu: -----

Responsable du développement des entraîneurs: -----

Appréciation générale :

- ☐ N'a pas répondu aux attentes
- ☐ En deçà des attentes
- ☐ A répondu aux attentes
- ☐ Au-delà des attentes
- ☐ A surpassé les attentes

Technique

- ☐ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.
- ☐ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.
- ☐ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

--

Contenu et matériel du cours

- ☐ Le matériel du cours était facile à utiliser.
- ☐ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

- ☐ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

- ☐ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.
- ☐ Mon Cahier de travail a été noté dans des délais raisonnables.
- ☐ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.
- ☐ La personne-ressource m'a incité à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Impressions générales

- ☐ J'ai apprécié ce cours.
- ☐ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.
- ☐ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs